

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MAI 2011**

Délibération  
n° 2011.05. 54.B

Nautilus : contrat  
d'occupation privative  
du domaine public -  
bar d'été

**LE DOUZE MAI DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Maire de Fléac - 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 mai 2011**

**Secrétaire de séance** : Michel BRONCY

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-François DAURE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.05. 54.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /  
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**NAUTILIS : CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC - BAR D'ETE**

Le centre nautique Nautilus dispose d'un bar d'été. Afin d'en assurer l'exploitation pour la saison 2011, la signature d'un contrat d'occupation privative du domaine public avec un exploitant doit intervenir.

La période concernée d'exploitation serait la suivante :

- le samedi 21 mai, le dimanche 22 mai et le mercredi 25 mai 2011,
- du 28 mai au 4 septembre inclus,
- les mercredis et week-end du 10 au 25 septembre inclus.

Le loyer est fixé à 7 000 € TTC pour la saison.

Afin d'éviter tous problèmes de dysfonctionnements, le GrandAngoulême a mis en place une procédure de vérification et de contrôle des installations et du matériel qui seront mis à la disposition de l'exploitant.

Suite à un appel à candidatures, Monsieur Maxime PANNETIER est le seul candidat à avoir répondu.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 14 avril 2011,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'occupation privative du domaine privé du bar d'été du centre nautique Nautilus avec Monsieur Maxime PANNETIER.

**D'IMPUTER** la recette à l'article 752 – rubrique 413 au budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**16 mai 2011**

**Affiché le :**

**16 mai 2011**